

La Lettre de l'OPMA

Observatoire des pratiques de
la montagne et de l'alpinisme

n°12 - décembre 2004

EDITORIAL

Le 19 Juin dernier, l'OPMA a réuni une vingtaine de personnes pour une journée d'étude sur le thème des rapports actuels entre l'Etat et les pratiquants des activités physiques de nature. Les discussions ont bien sûr été centrées sur l'alpinisme et les disciplines qui lui sont reliées. Mais étaient présents aussi des représentants du ministère des sports et du comité olympique et sportif, ainsi que des pratiquants venus d'autres disciplines. Ceci a permis d'élargir le débat et de comparer les problèmes de l'alpinisme actuel avec ceux que connaissent d'autres domaines sportifs.

Même si nous le faisons avec beaucoup de retard, il nous a paru intéressant de publier dans la Lettre de l'OPMA le compte-rendu de cette journée d'étude, et de montrer ainsi les accords et les désaccords que peut susciter aujourd'hui un tel sujet de discussion dans le milieu des alpinistes. Depuis le mois de juin le contexte politique et institutionnel de la montagne a évolué, et en particulier le projet de fusion entre les deux fédérations a pris un tour nouveau. En lisant ce compte-rendu, il importe de se souvenir qu'à l'époque les données n'étaient pas les mêmes.

Comme on pouvait s'y attendre, une journée de discussion n'a pas permis de conclusions définitives. Mais quelques questions importantes ont émergé, dont certaines nous ont paru à discuter sans trop attendre. Nous publions dans cette lettre le début de la réflexion qu'a engagée l'OPMA sur l'un des thèmes prioritaires.

Sommaire :

- Editorial : p. 1
- Compte-rendu de la Journée d'étude du 19/06/2004 : p 2 à p 6
- Réflexions à propos de cette journée - *Que doit être aujourd'hui une fédération pour l'alpinisme ?* : p 7 à p 8

Les précédents numéros
de la **Lettre de l'OPMA**
sont accessibles à l'adresse

<http://perso.wanadoo.fr/cafgo/index.html>

Bernard Amy

Compte-rendu de la Journée d'étude du samedi 19 juin 2004 à Grenoble

Thème de la journée :

Que sont les rapports actuels entre l'Etat et les pratiquants d'une activité de nature (fédérations et individus) ?

Après avoir accueilli les participants, **Bernard Amy, président de l'OPMA**, indique l'intention et le déroulement de la rencontre.

Il souligne d'abord la présence, dans cette réunion organisée par des alpinistes, de personnes venues d'autres activités de pleine nature. C'est le cas par exemple des spéléologues, ou de Robert de Rudder qui parlera au nom de la Fédération Française de Cyclo-Tourisme, et apportera des informations sur la Fédération de Canoë-Cayak qui est une fédération de compétition de haut niveau et qui en même temps assure une gestion d'un milieu de pleine nature.

Au moment où plusieurs fédérations s'interrogent sur leur devenir et sont amenées à remanier leurs statuts, cette journée fera porter la réflexion sur deux volets distincts de la question des rapports entre l'État et les pratiques de la montagne, l'alpinisme notamment. Le matin, les aspects institutionnels, l'après-midi, les aspects éthiques.

La discussion de l'après-midi montrera peut-être que la situation ne peut se réduire aux rapports entre l'État et les pratiquants. Il faudra sans doute parler de rapports croisés entre quatre groupes en présence : les pratiquants, les clubs regroupés dans les fédérations, l'état (ministères et, en France, le CNOSF), et la société.

Il ne s'agit nullement d'intervenir dans l'actuel débat entre FFME et FCAF (que nous ne pouvons cependant ignorer), mais d'en percevoir les enjeux et les questions à retenir pour les activités de montagne et leurs acteurs. Des discussions que suscite aujourd'hui le projet de fusion entre les deux fédérations, on voudrait ici retenir ce qui peut éclairer quelques questions générales concernant la fonction sociale et l'organisation des activités de nature. Entre autres : Quelles options et quelles sensibilités sont en présence ? Quelle est la fonction sociale des activités de nature ? De manière plus générale, quelles places faut-il donner dans notre société aux divers types d'activité sportive ? Les fédérations ont-elles pour rôle de relayer l'État auprès des pratiquants – ou bien de faire remonter vers l'État les souhaits des pratiquants ?

Trois personnes introduiront les débats : François Carrel, en tant que journaliste, a travaillé sur la question des rapports entre l'État et les pratiquants. Il dira quelles questions il voit ressortir des débats en cours aujourd'hui ; Henri Balmain, conseiller juridique de l'OPMA, introduira la discussion sur le concept de délégation ; Jean-Olivier Majastre, en tant que sociologue, parlera des aspects éthiques du rôle que joue l'État dans les pratiques sportives à risque telles que l'alpinisme.

B. Amy termine son introduction en insistant sur le fait que dans la suite des débats le mot alpinisme devra être pris dans son sens large de "ensemble des activités physiques sportives en montagne".

A- Les aspects institutionnels.

Introduction de François Carrel, journaliste à Montagnes Magazine.

Après avoir rappelé que des deux fédérations de montagne en présence, l'une est centenaire (en tant que CAF sinon comme FCAF), et que l'autre date de 1940, F. Carrel souligne le fait que l'aspect institutionnel des rapports entre l'État et les pratiquants touche toutes les activités sportives de nature, mais que l'alpinisme est particulièrement concerné du fait de son implication sociale : risques, secours, etc. Noter que l'organisation des sports par l'État et la démarche de délégations aux fédérations, date des années 40 (gouvernement de Vichy).

La production de normes est au cœur de la mission d'une fédération. Voir les normes édictées au printemps 2004 par la FFME sur l'équipement des sites d'escalade, ou les normes en gestation pour les via ferrata. Pour le ski-alpinisme, la structuration en cours tend vers une structure de type olympique. Cette mission relève aussi de l'aménagement du territoire (refuges, sentiers, SAE) en liaison avec les collectivités locales.

Plutôt que de parler, comme l'a fait B. Amy, de quatre groupes en présence, il vaudrait mieux voir une organisation à la fois en réseaux et en niveaux hiérarchiques. A ce sujet le représentant du CROS cite le rôle important des départements à travers les conseils généraux.

Le positionnement des alpinistes par rapport à l'État est divers, mais très tôt, la FFM (E) a été chargée d'une production réglementaire, en particulier pour l'équipement des sites, les vias ferratas, le ski-alpinisme. La gestion des refuges qui relève des CAF fait problème. Les collectivités locales sont de plus en plus impliquées dans l'aménagement des sentiers, des SAE et autres infrastructures. Les comités olympiques sont concernés. Quant au secours en montagne, sa gratuité est demandée par toutes les fédérations de sports de pleine nature (au nombre de quarante sept)... sauf la FFME, pour le moment.

B. Amy rappelle les questions auxquelles il faut essayer de répondre : Quelles devraient être et quelles sont les relations entre l'État et les

Compte-rendu de la Journée d'étude du samedi 19 juin 2004 à Grenoble

Thème de la journée :

Que sont les rapports actuels entre l'Etat et les pratiquants d'une activité de nature (fédérations et individus) ?

activités de nature telles que l'alpinisme ? Que pensez-vous de cette question en tant que pratiquants ?

La question se pose d'abord au niveau des relations entre les pratiquants et les associations. Dans la mesure où les rapports entre les pratiquants et l'Etat s'établissent par l'intermédiaire des clubs et des fédérations, de quelle forme d'organisation une activité de nature comme l'alpinisme a-t-elle besoin ? Et donc de quelle fédération l'alpinisme a-t-il besoin ? Plus généralement, quel doit être le rôle d'une fédération : dans ses relations avec ses pratiquants, une fédération doit-elle être d'abord une "fédération-syndicat" ou une "fédération-délégataire" ? Et quelle conscience les fédérations ont-elles de leurs fonctions éducatives et sociales ?

Constat - Evaluation et description de la situation

Fédérations et pouvoirs publics

B. Bethune (DDJS), G. Fillon (CROS) : Le mouvement sportif s'est organisé avant que l'Etat n'intervienne. Son rôle initial a été de solidariser les associations (partage des ressources, péréquation). Les délégations ont pour but de confier la réglementation aux fédérations titulaires. Il faut redire que c'est au niveau départemental que sont les problèmes actuels des rapports pratiquants/Etat. Les collectivités territoriales jouent un rôle croissant par leur contribution financière : B. Bethune : « Quand l'état met 1 euro dans le domaine sportif, les collectivités locales en mettent 100. » De manière générale, les fédérations réglementent, puis l'Etat reconnaît ces règlements. Ce n'est pas l'Etat qui les impose. Les fédérations agréées sont considérées comme « chargées de service public ».

Selon D. Huot, dans les débats actuels FFME/FCAF, la FFME dont le nombre de licenciés a augmenté de 20%, est « prise en otage » par l'Etat qui fait pression sur elle en tant que fédération délégataire. Si pour G. Rotillon la tendance des alpinistes est à vouloir que leur fédération « ne soit pas une fédération comme les autres », pour D. Huot, la tendance est que la FFME soit une fédération comme les autres, inscrite dans la même logique réglementaire, mais non tournée vers les JO.

Fédérations et pratiquants

Cl. Rey (SNGM) souligne que la France est le pays le plus réglementé, au plan professionnel en particulier, et celui où l'on compte le plus grand nombre de pratiquants non encartés. P. Ungerer

(GUMS), O. Paulin (MW) pensent qu'il faut regarder ce qui se passe dans les autres pays. Il y a une demande de formation et d'encadrement (loisirs), au moins autant que de pratique du haut niveau (compétition). L'excès de réglementation tue la motivation.

R. Paragot estime qu' "autrefois" les jeunes n'avaient que les clubs pour accéder à la montagne mais qu'aujourd'hui cette formation à la vie associative a disparu. Il rappelle l'importance des fédérations étrangères telles que le CAI en Italie et le OAV en Autriche, organisations antérieures aux années 40 et marquées par le naturalisme du nazisme et du fascisme. G. Elzière, lui, cite le cas du DAV allemand capable de rassembler dans un colloque autour du thème du développement durable plusieurs centaines de personnes dont une minorité ayant des responsabilités institutionnelles, la majorité étant des adhérents du club.

G. Elzière, O. Hoibian (OPMA), R. de Rudder (FFCT) : Les fédérations sont de moins en moins représentatives et sont en relative perte de vitesse. G. Rotillon cite l'exemple de la FFME dont les effectifs augmentent, mais moins vite que le nombre de nouveaux pratiquants. La plupart des pratiquants des activités physiques de pleine nature ne sont pas adhérents. Pour le VTT, les licenciés représentent 1/50^e des pratiquants. Pour les APPN en 1960, la majorité des pratiquants étaient adhérents d'une fédération, alors que, selon une enquête faite en 2000, on ne compte plus que 21% de fédérés, dont 11% font de la compétition. Pour certains, il semble que ces chiffres poussent aujourd'hui l'Etat à se désengager financièrement. Pour d'autres, s'il y a bien à la fois perte de représentativité relative des fédérations et désengagement de l'Etat, il n'y a pas de relation causale entre les deux.

La Lettre de l'OPMA est publiée avec l'aide des abonnés et le soutien financier de : Fédération des Clubs Alpains Français, Comité Rhône-Alpes de la Fédération Française de la Montagne et de l'Escalade, Groupe de Haute Montagne, PETZL, Union des Centres de Plein Air, Syndicat National des Guides de Montagne.

Membres de l'OPMA :

Membres correspondants :

Pierre CHAPOUTOT
Daniel COLIN
Erik DESCAMP
Jean-Pierre FEUVRIER
Robert PARAGOT
Claude REY
Daniel STOLZENBERG

Bernard AMY
Gérard CRETON
Georges ELZIERE
Delphine FABBRI
Olivier HOIBIAN
Claude JACCOUX
Paul KELLER
Jacques MARIN
Gilles ROTILLON

Compte-rendu de la Journée d'étude du samedi 19 juin 2004 à Grenoble

Thème de la journée :

Que sont les rapports actuels entre l'Etat et les pratiquants d'une activité de nature (fédérations et individus) ?

Précisions complémentaires (données par O. Hoibian après la réunion)

Les pratiques sportives des français ont fait l'objet de 2 enquêtes à 15 ans d'intervalle.

En 1985 (enquête INSEP), 73,8% des personnes interrogées déclaraient pratiquer une ou plusieurs activités physiques. En 2000 (enquête J et S), ce taux atteignait 83%, donc une progression de 10%. Le nombre des personnes qui déclarent ne pratiquer aucune activité se réduit donc très sensiblement en passant de 26,2% à 17% en 2000.

En ce qui concerne les pratiques "hors club", elles concernent 55% des personnes interrogées en 1985, et 61% en 2000, soit un accroissement de 6%. La pratique en club passe de 19,3% en 85, à 22% en 2000 (donc pratiquement stable).

En 2000, la répartition par type de pratique est la suivante. Sur 100 personnes interrogées :

Pratique en club sans compétition :	10%
Pratique en club avec compétition :	12%
Pratique hors club :	61%
Non pratique :	17%

En 2000, un français sur trois pratique au moins une activité de pleine nature soit 33% des personnes interrogées. Les activités de montagne (alpinisme et randonnée) et d'escalade (hors ski de piste) représentent 1,5% des français (contre 1% en 1985) soit un nombre de pratiquants d'environ 660.000 (pour environ 140.000 licenciés à la FCAF (90 000) et à la FFME (50 000)). Pour ces activités, un pratiquant sur six ressent le besoin de s'affilier à un club en prenant une licence... L'enquête réalisée pour la FCAF montre que la plupart de ses adhérents se livrent à plusieurs des activités proposées par la fédération, que la randonnée intéresse plus de 70% d'entre eux et l'alpinisme 33%.

Questions en cause et en suspens

Point de vue des pratiquants

Il faut réfléchir en même temps à l'évolution des politiques de l'Etat, et à l'évolution de l'attente des pratiquants. Ceux-ci répugnent à s'encarter. Ils ont besoin que des fédérations multisports leur permettent d'accéder à des équipements et à des pratiques diversifiées.

La majorité des non encartés sont des randonneurs et des amateurs de falaises équipées qui n'ont aucun besoin de clubs. Le besoin de clubs revient avec le développement des structures artificielles. Dans plusieurs domaines (cyclo, loisirs en station) les pratiquants s'adressent davantage aux agences de tourisme et aux collectivités locales qu'aux fédérations.

B. Bethune remarque que les problèmes viennent aussi parfois des pratiquants. Il cite l'exemple de la natation, où les pratiquants compétiteurs souhaitent que l'on construise des piscines rectangulaires alors que les pratiquants de loisir préfèrent les bassins circulaires et les vagues !

Politiques fédérales

Les fédérations ont leur raison d'être, mais elles doivent se demander qui elles représentent, comment s'intéresser aux non encartés (qui le

resteront ?) et comment les intéresser. Il est urgent que, du côté de l'Etat aussi bien que du côté des fédérations, on ait une réflexion et une politique prenant en compte l'ensemble des pratiquants. A cet égard, les fédérations ont à la fois à représenter les pratiquants (au delà de leurs licenciés) et à interpeller les pouvoirs publics au sujet de la "demande sociale des non compétiteurs".

Les délégations répondent au besoin de l'Etat d'avoir des interlocuteurs représentatifs. Mais comment s'assurer de leur représentativité ? La spéléo demande-t-elle à être représentée ? La délégation est-elle utile pour l'alpinisme ? Noter que plus la représentativité est mauvaise ou contestée (par défaut de démarche démocratique), plus l'Etat est dirigiste.

L'organisation du sport comporte plusieurs aspects : équipement et dévolution des sites ; encadrement et formation ; définition des brevets ; assurances ; les responsabilités et règlements liés au pénal, etc. Dans tous ces domaines, comment sont répartis les rôles des fédérations (délégués) et de l'Etat ? Comment sont contrôlées les dérives mercantiles ? La tendance est de faire appel à des "techniciens sportifs", à des experts chargés de gérer et d'orienter les décisions.

A ce point de la discussion, B. Amy propose de passer du niveau des relations entre les associations et les pratiquants au niveau des relations entre les associations et l'Etat.

Thème de la journée :

Que sont les rapports actuels entre l'Etat et les pratiquants d'une activité de nature (fédérations et individus) ?

Que sont les délégations attribuées à certaines fédérations ?

Quel sens et quelle portée devraient-elles avoir et ont-elles ? Les discussions qui viennent d'avoir lieu ont déjà en partie répondu à ces questions. Henri Balmain apporte son point de vue.

D'après la loi sur le sport, une fédération sportive peut avoir pour objet l'organisation de la pratique d'une ou plusieurs disciplines sportives. Dans chaque discipline sportive une seule fédération édicte les règles techniques propres à sa discipline.

Le texte de loi définit le concept de délégation pour les compétitions. Peut-on l'élargir à toutes les activités d'une fédération, même non compétitive ? On peut rappeler que la fédération de spéléologie est délégataire pour un sport qui ne comporte pas de compétition. Pourtant, la réponse du Conseil Constitutionnel à la question du ministère au sujet de la délégation conduit à penser que la délégation de la FFME ne couvre ni l'alpinisme, ni la glace (cascade), ni la randonnée glaciaire, laquelle comporte l'usage de techniques spécifiques de sécurité qui n'entrent pas dans la délégation de la FFRP.

L'important est que le débat sur la délégation a des répercussions au niveau pénal. Dans son rapport sur le secours en montagne, le préfet Pères parle de "mise en danger". C'est une question qui se posera fatalement si les règles fédérales prennent, comme on peut le craindre, un caractère vraiment réglementaire, les règlements pouvant servir en matière pénale pour déterminer les responsabilités.

Si certaines activités actuelles liées aux sports de nature comme l'alpinisme (équipements en spits de voies d'escalade, d'installations de via ferrata qui sont considérés comme « ouvrages publics » et sont donc soumis à la réglementation des ouvrages publics), pour certains la délégation ne doit pas être entendue au sens étroit : elle définit certes les règles d'organisation des compétitions, mais elle n'entraîne pas une obligation de compétition. G. Elzière souligne d'ailleurs le fait que le texte de loi régissant le sport semble moins le reflet d'une rationalité que celui d'une histoire.

Il reste que les textes ne permettent pas de répondre à des questions telles que :

- Pour les activités hors du territoire national, quels sont le sens et la portée d'une délégation de l'autorité de l'Etat ? Par exemple, dans les expéditions rassemblant des jeunes espoirs d'une fédération, qui est légalement responsable ?

- Une fédération a-t-elle pour rôle de dire comment doit être utilisée une falaise ne servant pas à la compétition ?

- Comment gérer le paradoxe qui fait que dans une école d'escalade le site n'est pas un espace public alors que les aménagements sont des ouvrages publics ?

Le débat qui suit l'exposé de H. Balmain, commence par une intervention de B. Bethune qui cite des exemples d'interventions liées à la délégation : classement des rivières en canoé-cayak, participation à la définition des brevets d'état. Puis les représentants des fédérations présentes exposent les points de vue de leurs institutions.

D. Huot rappelle que si la FFME est délégataire pour la raquette à neige, l'escalade, le canyoning et le ski de montagne, elle ne l'est pas pour l'alpinisme. En fait le problème est celui de la définition de la différence entre l'escalade et l'alpinisme. S'agit-il d'une différence d'altitude ? Faut-il considérer d'autres critères ? Difficile ! En fait actuellement la fédération ne pourrait pas interdire une compétition d'alpinisme parce qu'elle n'a pas la délégation sur cette discipline.

La FCAF juge que l'important est le contrôle des dérives (compétitions, mercantilismes), mais avec prudence et en s'assurant de la représentativité des intervenants. Le maître mot est formation, celle-ci étant possible dès que la fédération est agréée, et donc en dehors de la délégation. La FCAF n'a pas demandé la délégation pour l'alpinisme¹.

La Fédération Française de Spéléologie n'organise aucune compétition. La fédération est délégataire, ce qui lui confère un réel poids dans les débats sur l'activité et sur les règles de sécurité.

Dans le domaine du cyclisme, la FFC est la fédération délégataire pour les compétitions. La FFCycloTourisme est agréée. Il y a eu retrait de l'agrément de l'état pour le brevet d'état de VTT

B - Les aspects éthiques

Introduction de Jean-Olivier Majastre, sociologue.

Incertitudes

La montagne est le domaine des incertitudes... Variations sur les thèmes (souvent contradictoires) de l'amitié et de l'individualisme (paramètres importants de l'alpinisme), de la solidarité (on se porte secours, mais on accepte de perdre un compagnon), de l'interdit et du risque (omniprésents), de l'individualisme que relativise l'utilisation de sentiers tracés par et pour des gens

¹-L'AG de la FCAF de septembre 2004, a mandaté son Comité Directeur pour demander les délégations pour les sports de montagne

Compte-rendu de la Journée d'étude du samedi 19 juin 2004 à Grenoble

Thème de la journée :

Que sont les rapports actuels entre l'Etat et les pratiquants d'une activité de nature (fédérations et individus) ?

qui ne se connaissent pas.... Il y a plusieurs montagnes (d'où conflit éthique intérieur à chacun et pas seulement entre groupes différents) ; la montagne est fréquentées par des gens individualistes et anarchistes en qui sommeille un gendarme avec un certain goût de l'interdit (à transgresser).

Etat/pratiquants : contradictions

Le rôle de l'État : s'arroger le monopole de la morale (en particulier le monopole du meurtre et de la vengeance). L'alpiniste qui affronte la mort prend en quelque sorte la place de l'État, c'est-à-dire s'arroge un droit qui ne lui appartient pas. Dans les actions qui mettent la mort en jeu, l'État est en droit d'intervenir pour gérer le risque. Les activités de nature accueillent le risque comme une composante normale ("Je connais des moments où j'ai eu de la chance, et où donc j'aurais pu ne pas en avoir"). Ce que l'État comme le reste de la population comprennent mal. Mais l'homme a besoin d'incertitude (cf. les horoscopes, la bourse, la coupe du monde de foot, etc). Le maniement du risque (la chance ?) est à combiner avec l'incertitude, une incertitude encadrée par la certitude que nous sommes mortels. Dans une pratique comme l'alpinisme, nous reprenons l'incertitude à notre compte en l'assumant...

La discussion va et vient autour de questions liées au risque (en montagne) qui est perçu et apprécié différemment par les uns et les autres : les alpinistes ; les amateurs d'escalade ; l'opinion publique ; l'État, etc. Face au risque, les réactions et les positionnements sont à la fois ceux des individus et ceux de « tribus » ; ils sont à la fois éthiques et ethniques (D. Huot).

A. Séguin, représentant de ITA (Initiative Terrain d'Aventure), expose le but de ce groupe de jeunes grimpeurs : permettre de retrouver des voies d'escalade peu ou pas du tout équipées, et donc plus risquées que les itinéraires « aseptisés ».

En alpinisme, souligne G. Rotillon. rien n'est fait pour que disparaisse le risque mortel, alors que, dans son développement actuel, l'escalade fait tout pour supprimer la mort. L'alpinisme et l'escalade sont deux choses différentes. Il y a contradiction à être alpiniste et à réclamer la sécurité, ce qui n'est pas le cas du grimpeur.

A cause du risque qui en est une composante, l'alpinisme a un statut particulier (O. Hoibian) et suscite un imaginaire qu'exploitent les médias. De ce fait, l'alpinisme suscite des réactions ambivalentes. L'opinion est partagée entre la peur et l'admiration. Il existe une forte hostilité à l'égard des gens qui prennent des risques (H. Balmain).

Les alpinistes sont regardés par beaucoup comme dangereux et tentateurs. D'où la réaction de l'État, porté à limiter, réglementer, interdire...

A l'opposé, les alpinistes expriment qu'une société est vivante, quand elle accepte qu'existent des pratiques et des lieux où le risque et la mort sont présents (P. Keller, P. Chapoutot), et témoignent de ce que la vie est mortelle. Le risque va de pair avec la vie et la liberté (P. Chapoutot : "le risque, c'est la condition de la liberté").

Reconnaissons-nous à l'État le droit d'intervenir dans nos activités à risque (B. Amy) ?

JO. Majastre : les alpinistes sont friands de réglementation étatiques ... mais pour les autres (contre les 4x4, contre le vol à moteur, contre les loisirs motorisés, etc).

Non ! (R. Paragot), mais nous comptons sur les secours que l'État organise, et sur leur gratuité !

Oui ! (R. de Rudder), mais sous la forme d'une exigence de formation. Pour beaucoup d'activités, le risque oblige à des équipements spécifiques et des permis. Et les gens se demandent pourquoi n'importe quel individu inexpérimenté peut partir vers le sommet de l'Everest ?

Pour G. Elzière, à tous les niveaux, le souhait des alpinistes est de minimiser les risques. Mais il ne faut pas que le discours sécuritaire serve à cacher d'autres intérêts institutionnels ou mercantiles.

Noter que, dans la société, les seuils de tolérance à la mort se déplacent (O. Hoibian), si bien que l'État ne peut que tenir compte des réactions de l'opinion par rapport au risque, en montagne et ailleurs. Mais en même temps (Cl. Rey), l'approche ordinaire des gens est de se rassurer par des "choses" tangibles : on compense le risque par du matériel, au risque d'entretenir " l'illusion technologique" qui laisse croire que le GPS, le câble ou le Grigri (le bien nommé !) suffiront à protéger des dangers.

Face à ces problèmes, les fédérations se trouvent prises entre le marteau (l'État) et l'enclume (les pratiquants). Par exemple, pendant que l'un impose l'assurance à tous les pratiquants, une fédération multi-disciplines comme la FFME se heurte aux demandes contradictoires de ses licenciés : l'assurance pour l'alpinisme coûtant plus cher que celle pour l'escalade, les grimpeurs réclament une assurance spéciale pour les alpinistes. Pendant ce temps, ces derniers s'insurgent contre le fait qu'une partie de leur cotisation va à l'organisation de compétitions qui ne les concernent pas.

Quant au problème des secours, il est toujours en débat. Si l'art. 54 est abrogé, il sera remplacé par la possibilité de sanctionner, après coup, l'appel au secours abusif (F. Carrel). Si cet article imposant le remboursement des secours est maintenu il

Réflexions à propos des discussions du 19 Juin

Que doit être aujourd'hui une fédération pour l'alpinisme ?

risque fort de ne profiter qu'aux agents économiques, assurances, aux collectivités locales, etc. (G. Elzière). L'essentiel est qu'existent des espaces où le risque soit accepté et que l'exigence porte sur la formation des pratiquants. La recherche d'une prise de conscience du risque est plus importante que le refus de celui-ci ou sa condamnation.

Avec le secours en montagne est posée la question de la solidarité (nationale ?) et du service public.



Réflexions à propos des discussions du 19 Juin

De la journée d'étude ressortent quelques questions en partie déjà discutées au sein de l'observatoire mais qui ont peut-être aujourd'hui une importance plus grande :

- la confrontation avec la nature constitue une spécificité de certaines activités sportives. La législation actuelle rend-elle compte et tient-elle compte de cette spécificité ?
- quelle est aujourd'hui la place du risque dans notre société, et surtout quelle place notre société est-elle prête à lui donner ?
- le problème du secours en montagne : compte tenu des récents développements de cette affaire, la relation état-pratiquant reste-t-elle la même que la relation état-individu dans notre société ?
- comment une fédération peut-elle jouer un rôle « syndical » quand la loi définit surtout ses rôles délégatifs ?
- les alpinistes ont leurs propres contradictions, qu'il faudrait analyser. En particulier, leurs revendications libertaires sont-elles compatibles avec « l'enrôlement » institutionnel qui devrait être le leur ?
- il est clair que le monde de la montagne a besoin aujourd'hui de n'avoir qu'une seule fédération représentative, et que cette fédération doit rassembler le meilleur des deux fédérations actuelles, aussi bien du point de vue de leurs forces vives que du point de vue de leurs approches des activités de montagne. Que doit être une telle fédération ?

Cette dernière question a été choisie par l'OPMA comme point de départ d'une nouvelle réflexion. Nous donnons ici un résumé des premières discussions qui ont été engagées.

B.Amy clôt les débats en rappelant l'importance de la dimension symbolique de l'alpinisme, aspect qui n'a pas été discuté au cours de cette journée et qui peut se résumer par la remarque suivante : les alpinistes n'ont pas fini d'avoir des problèmes avec la société parce que chaque fois qu'ils gravissent un sommet, ils se placent au-dessus des autres !

Que doit être aujourd'hui une fédération pour l'alpinisme ?

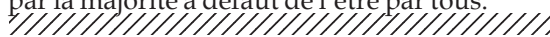
L'alpinisme, entendu au sens large, a besoin aujourd'hui d'une fédération :

1 - qui représente réellement les pratiquants, et ceci aux deux niveaux évoqués au cours des débats du 19 Juin : au niveau des pratiquants (relations fédération-pratiquants) et au niveau des institutions (relations fédération-institutions). Il faut que la fédération représente les pratiquants auprès du ministère, du comité olympique et autres institutions. Mais il est important aussi qu'elle représente chaque catégorie de pratiquants auprès des autres catégories, dans la mesure où l'alpinisme est devenu une activité pluri-disciplinaire. Il faut sans doute éviter le cloisonnement, et faire que chaque discipline accepte la présence des autres. Il est difficile de défendre l'alpinisme, et particulièrement ses spécificités, auprès des institutions si les pratiquants se présentent en ordre dispersé.

2 - qui assure la défense et la promotion de l'alpinisme (toujours au sens large), dans toutes ses composantes, et donc en maintenant l'équilibre entre toutes les disciplines au niveau de la gestion de ces disciplines, ceci indépendamment de l'importance numérique de chaque discipline.

3 - qui tienne compte des évolutions de la société et des comportements.

On ne peut progresser vers le premier objectif que si les pratiquants se rassemblent le plus largement possible dans une telle fédération. Encore faut-il que ceux-ci soient convaincus de l'utilité de s'y rassembler. Cela suppose que son fonctionnement soit démocratique, que la fédération impulse des rencontres et des débats où puissent être confrontées les diverses sensibilités et élaborées des positions acceptées par la majorité à défaut de l'être par tous.



Que doit être aujourd'hui une fédération pour l'alpinisme ?

Le second objectif passe par le développement diversifié de formations dans lesquelles la culture de la responsabilité, et donc la recherche de l'autonomie, occupe une place centrale. C'est cette culture qui doit être promue auprès des pratiquants mais aussi auprès des responsables institutionnels. Il y a un véritable défi à relever : faire progresser l'idée que l'alpinisme peut être, pour tous ceux qui le désirent, un apprentissage et une expérience majeure de responsabilité et de liberté.

C'est un enjeu considérable dans une société qui, au nom de la sécurité, tend à substituer des normes de comportement et des règles de pratiques à l'exercice d'une liberté responsable.

Le troisième objectif nécessite que les alpinistes acceptent d'évaluer ce qui est en train de changer dans les pratiques en montagne, de dialoguer avec les responsables institutionnels : Etat, collectivités territoriales. Non pas pour se conformer purement et simplement à des règles qui viendraient d'un univers sportif "aseptisé, codifié, normalisé", mais pour tenir compte de ce qui a déjà changé et continue de changer dans les pratiques sportives de la montagne du fait de leur massification et de la disparition massive, en une génération, d'une culture rurale dans laquelle le rapport aux espaces "naturels" était une évidence.

L'alpinisme partage probablement cette préoccupation avec bien d'autres activités pour lesquelles la confrontation avec le milieu "naturel" est une dimension essentielle : la mer tout particulièrement. N'y aurait-il pas beaucoup à gagner à réfléchir avec toutes les fédérations de ce type, au-delà de la montagne, aux voies et aux moyens de mieux faire reconnaître cette culture qui fonde nos pratiques ?

Pour P. Keller, cette analyse appelle quelques remarques :

"1. La définition des objectifs assignés à la fédération la plus souhaitable conduit à se demander quel en est l'objet.. Il est question de "l'alpinisme (entendu au sens large)". Cette imprécision fait problème dans la mesure où il est aussi question d'un alpinisme pluridisciplinaire. Jusqu'où étendre la largeur et la diversité de cet alpinisme? Quel en est le centre de gravité ? Toutes les "activités physique de nature" et en montagne, ne sont pas de l'alpinisme.

2. Notre réflexion range parmi les objectifs des exigences que je considère plutôt comme des éléments majeurs de la définition de l'alpinisme, en particulier la "culture de la responsabilité et de l'autonomie", ainsi que "la confrontation avec le milieu naturel" L'un concerne la pratique et la manière de pratiquer ; l'autre concerne le milieu qui donne sens à la pratique et en est inséparable. Ne faut-il pas considérer que ce sont les CONDITIONS de l'alpinisme, même si ce sont aussi des objectifs permanents pour les alpinistes ?

3. Indiquer de telles conditions d'existence (ou de possibilité) pour l'alpinisme, n'interdit pas de voir qu'il conjugue plusieurs disciplines. Mais conjugaison n'est pas juxtaposition ou décomposition ! L'alpinisme combine et conjugue des disciplines qui sont accentuées différemment selon le moment et le lieu. Mais l'alpinisme (et l'alpiniste) ne les isole pas. Il les combine et cherche à les combiner parce que le rapport au milieu montagne l'exige.

4. L'alpinisme a besoin d'une fédération DE L'ALPINISME dont l'objet soit désigné avec assez de rigueur par ce qui le caractérise au centre, ou au carrefour d'activités et de disciplines diverses. Il importe que celles-ci soient perçues et pratiquées comme solidaires les unes des autres. Faute de quoi, l'alpinisme se dissout, perd son sens et n'a plus d'image, mais des images disparates."

Ces différents objectifs posent bien sûr de nombreux problèmes. Ainsi, pour G. Rotillon, " entre représenter les intérêts des diverses composantes de l'alpinisme et mieux définir des frontières comme le suggère P. Keller, il y a plus que des nuances. De même, comment comprendre l'appel à la nécessaire autonomie des pratiquants : objectif ou condition ? Il faut rappeler que l'alpinisme n'est pas le seul à être caractérisé par une culture de la responsabilité et de l'autonomie. Dans une fédération comme la FSGT, cette culture est recherchée pour toutes les pratiques, y compris le foot ! "

"L'important, conclut P. Keller, est d'afficher et de faire reconnaître qu'une culture montagne fonde nos pratiques."

Abonnement : 16 Euros ; Abonnements de soutien : à partir de 32 Euros
Nom ou raison sociale :
Adresse :
Code postal verseEuros pour abonnement à "La Lettre de l'OPMA"
Règlement par chèque établi à l'ordre de "La Lettre de l'OPMA".
A retourner à OPMA - Maison de la montagne 3 rue Raoul Blanchard 38000 Grenoble